Image not found or type unknown

Succesion frère neveu nièce

Par **de wisscher**, le **14/01/2009** à **13:47**

ma tante est décédée. elle ne possède aucun bien immobilier, uniquement comptes bancaires, livrets caisse d'épargne. elle était célibataire, sans enfant. a ce jour héritier : 1 frère et 6 neveu et nièces, enfants de deux frères décédés. quel sera le pourcentage appliqué en temps que droits de succession ? Le frère vivant a t il priorité sur les neveux et nièces et ce, à quelle hauteur. merci de me répondre.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés